



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement

Luxembourg, le 20 DEC, 2016

Monsieur Fernand ETGEN
Ministre aux Relations avec le
Parlement
Service Central de Législation
43, bd. F.-D. Roosevelt

L-2450 Luxembourg

Ntr.réf.: 2016-2576-lettre-trans-SCL-CHD_19-12-2016.doc/2016-JK

**Concerne: Question parlementaire n° 2576 du 21 novembre 2016
de Monsieur le Député Max HAHN.**

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre courrier électronique du 22 novembre 2016 en relation avec l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous transmettre en annexe à la présente la réponse du Ministre du Logement à ladite question parlementaire.

Je vous saurais gré de bien vouloir la transmettre au Président de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement

Marc HANSEN

Réponse de Monsieur le Ministre du Logement à la question parlementaire n°2576 du 21 novembre 2016 posée par l'Honorable Député Max HAHN concernant une liste unique des personnes requérant un logement social.

Il est certainement utile de dresser une liste unique des personnes qui recherchent un logement social au Grand-Duché.

En effet, bon nombre de personnes à la recherche d'un logement à loyer modéré soit ne savent pas à qui s'adresser exactement pour obtenir un tel logement, soit font simultanément plusieurs demandes en ce sens auprès de différents acteurs publics oeuvrant en matière de logement social (p.ex. Fonds du logement, Société Nationale des Habitations à Bon Marché, Agence Immobilière Sociale, communes, offices sociaux, associations).

Le Ministère du Logement envisage ainsi l'installation d'un guichet unique pour accueillir les demandeurs recherchant un logement social - à intégrer p.ex. au sein du futur « *Guichet unique des aides au logement* ». Le fait de pouvoir déposer à un seul et même endroit leur dossier en vue de postuler pour un logement social constituera sans aucun doute une simplification administrative substantielle pour les administrés concernés.

Plusieurs acteurs publics avec lesquels le Ministère du Logement s'est récemment entretenu sur ce sujet ont bien accueilli l'idée d'une telle liste unique.

Le Ministère du Logement analyse actuellement la mise en place éventuelle et essaie de résoudre toutes sortes de questions liées à la protection des données, à l'informatisation des données à recueillir et à la transmission de données personnelles (concernant les ménages demandeurs) aux différents acteurs publics disposant de logements sociaux vacants, ainsi que de déterminer les critères objectifs à appliquer lors de l'attribution d'un logement social à un ménage donné (p.ex. en fonction de la situation financière, professionnelle, de famille, de santé ou d'autres aspects importants devant alors être pris en considération).

La mise en œuvre pratique devra se réaliser en différentes étapes.